



Rappel des obligations réglementaires concernant les équipements en matériaux manipulables

L'arrêté ministériel du 24/02/2020 précise le nombre à minima de matériaux manipulables selon les catégories, le stade et le nombre d'animaux.

3 Catégories de matériaux sont définies :

OPTIMAL : comprendre litière (paille , sciure ..)

SOUS OPTIMAL : comprendre organique (qui se consomme : paille, bois, toile de jute, corde de chanvre ou autres

Intérêt minime : comprendre non organique (qui ne se consomme pas : chaine, jouets plastiques etc..)

➤ Nurserie, post-sevrage, engraissement	
Nombre de porcs par case	Type et nombre de matériaux
Jusqu'à 25	1 optimal Ou 1 sous-optimal + 1 d'intérêt minime
26 à 40	1 optimal Ou 2 sous-optimaux + 1 d'intérêt minime Ou 1 seul sous-optimal si accessible simultanément par plus de 2 porcs + 1 d'intérêt minime
41 et plus	1 optimal Ou 2 sous-optimaux + 2 d'intérêts minimales Ou 1 sous-optimal + 1 d'intérêt minime si accessibles simultanément par plus de 2 porcs

➤ Cochettes, truies, verrats	
Stade et nombre d'animaux par case	Précisions en fonction du type de matériaux considérés
Truies jusqu'à 10 / case Cochettes jusqu'à 10 / case Verraterie – Case verrat	1 optimal Ou 1 sous-optimal
De 11 à 25 / case	1 optimal Ou 1 sous-optimal + 1 d'intérêt minime
26 à 40	1 optimal Ou 2 sous-optimaux + 1 d'intérêt minime Ou 1 sous-optimal accessible simultanément à plus de 2 porcs + 1 d'intérêt minime
41 et plus	1 optimal Ou 2 sous-optimaux + 2 d'intérêts minimales Ou 1 sous-optimal et 1 d'intérêt minime si accessibles simultanément à plus de 2 porcs

Liste non exhaustive des objets manipulables organiques (catégorie « sous-optimal »)

Stade physiologique	Objets	Les avantages	Les inconvénients
Verraterie Gestante Maternité	Compressé de bois et d'amidon de maïs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Résistant ✓ Plutôt attractif ✓ Usure lente ✓ Facile d'installation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coûteux ✓ Bruyant
Verraterie Gestante	Morceau de bois maison 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne utilisation ✓ Un morceau de bois pour 4 cases ✓ Usure lente 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bruyant si le bois est mobile
Maternité	Toile de jute 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne attractivité ✓ Installation facile 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation rapide ✓ Attention aux fosses
Post-Sevrage Engraissement	Morceau de bois maison 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne attractivité ✓ Disponible pour plusieurs animaux ✓ Préférer des bois tendres pour les porcelets et plus durs pour les charcutiers et les truies 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proscrire les bois traités et trop durs ✓ Approvisionnement en bois ✓ Nécessite un mode de fixation
Post-Sevrage Engraissement	Mastipaille de Biotech ou râtelier à paille 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne attractivité ✓ Disponible pour plusieurs animaux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation importante de paille ✓ Renouvellement de paille régulier ✓ Attention aux fosses ✓ Coûteux
Post-Sevrage Engraissement	Compressé de bois ou d'amidon 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne attractivité ✓ Usure lente ✓ Disponible pour plusieurs animaux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coûteux
Post-Sevrage Engraissement	Brique de paille ou bois 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne attractivité ✓ Consommation lente si bois 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation importante si brique de paille ✓ Coûteux si brique de paille
Post-Sevrage Engraissement	Pierre à lécher 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consommation lente ✓ Disponibilité pour plusieurs animaux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coûteux ✓ Attractivité faible
Post-Sevrage Engraissement	Bois en cruciforme 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne attractivité ✓ Disponible pour plusieurs animaux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation d'un type de bois particulier (Acacia)

Rappel des obligations réglementaires concernant les équipements en eau et l'alimentation

Tous les porcs âgés de plus de deux semaines doivent avoir un accès permanent à de l'eau fraîche en quantité suffisante.

- ❖ **Alimentation en soupe** : 20 Porcs maximum par pipette ou par bol
- ❖ **Alimentation à sec** :
 - **Avec bol** : 18 porcs ou 10 truies gestantes ou une seule truie allaitante (avec ses porcelets non sevrés).
 - **Avec pipettes** : maximum 10 porcelets sevrés ou 10 porcs de production ou 5 truies gestantes ou une seule truie allaitante.

Tous les porcs doivent être nourris au moins une fois par jour. Lorsque les porcs sont nourris en groupe et ne bénéficient pas d'une alimentation ad libitum ou d'un système d'alimentation automatique et individuelle des animaux, chaque porc doit avoir accès à la nourriture en même temps que les autres animaux du groupe.

Le nouvel arrêté détaille les mesures en cas d'utilisation de **nourrisseurs** et d'**auges longues**

- ❖ **Pour les nourrisseurs** : les porcs sevrés doivent disposer d'un accès d'au moins 4 cm et les porcs de production d'un accès d'au moins 6 cm minimum.
- ❖ **Pour les auges longues** : les porcs sevrés doivent disposer d'un accès d'au moins 23 cm et les porcs de production d'un accès d'au moins 33 cm.



Tous ces points réglementaires sont applicables immédiatement et sont des points de mise en œuvre dans le nouveau socle de base « Le Porc Français » lié à la plus-value traçabilité.

Vous pouvez retrouver ce document ainsi que les nouveaux critères du socle « Le Porc Français » sur le site www.syproporc.com

